

**MAIRIE DE COGNAC LA FORET
HAUTE-VIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Nombre de Conseillers
En exercice : 14
Présents : 10
Absents : 04
Votants : 12*

L'an deux mille vingt trois

Le lundi 11 décembre

Le Conseil Municipal de COGNAC LA FORET dûment convoqué à 19 h 00, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr VIGNERIE Christian, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 décembre 2023

Présents : Mr VIGNERIE, Maire, Mr JAVELAUD, Mme THOMAS, Mr MAYNARD Adjoint au Maire, Mme MOREL, Mme LORGUE, Mr VARENNE, Mr RESTOUEIX, Mme COIFFE, Mme FEIFER.

Absents excusés :

Mme PIEKARCZYK Daria qui a donné pouvoir à Mr VARENNE Denis , Mr MOREAU Laurent qui a donné pouvoir à Mr JAVELAUD Jacques, Mme GODARD Frédérique, Mme FEIFER Elodie

Secrétaire de séance : Mr FABRE Pierre

044/2023 – INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME : RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE OCEANE DU LIMOUSIN (POL)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin exerce par voie de prestation de services l'aide technique pour l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation des sols des communes de la Com.Com Ouest Limousin depuis le 1^{er} janvier 2018.

En raison d'une part des dernières évolutions du droit de l'urbanisme et d'autre part des changements intervenus dans les exécutifs des communes de la CCOL depuis le début du mandat 2020-2026, il y a lieu de mettre à jour les conventions de prestations de services signées avec la CCPOL, la CCOL et ses communes membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de poursuivre à compter de ce jour et jusqu'à la fin de l'actuel mandat 2020-2026, l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation des sols de la Communauté de Communes Ouest Limousin par la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin
- Décide d'approuver les termes de la convention définissant les obligations de chacune des parties pour l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation des sols par la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin auprès de la Communauté de Communes Ouest Limousin, et des communes faisant partie de cette Communauté de Communes.

Accusé de réception en préfecture
087-218704609-20231211-5_044-DE
Reçu le 21/12/2023

- Décide d'autoriser la signature d'une convention entre les deux Communautés de Communes (CCOL et CCPOL) et les communes membres de la CCOL qui prendra effet à compter de la date d'adoption par délibération de chacun des conseils municipaux ainsi que les avenants y afférant
- Décide que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de chaque année restant à courir jusqu'à la fin de l'actuel mandat 2020-2026

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme en Mairie.

Le Maire,

VIGNERIE Christian

